

**Poliquin, Renée (BAPE)****246****DB41**Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement  
technique à Danford Lake

Alleyn-et-Cawood

6212-03-112

**De:** Patrick.Autotte@mrfn.gouv.qc.ca**Envoyé:** 24 mai 2007 16:14**À:** Poliquin, Renée (BAPE); let-danford-lake**Cc:** Laurent.Massicotte@mrfn.gouv.qc.ca; Denis.Bouillon@mrfn.gouv.qc.ca; Pierre.Menard@mrfn.gouv.qc.ca; Mbaraga, Jean**Objet:** Audiences publiques sur le LET de Danford - suivi du MRNF**Importance:** Haute

Bonjour,

Faisant suite aux audiences publiques de la semaine dernière, le MRNF aimerait souligner quelques précisions concernant la présentation du promoteur.

1. Échéancier de l'été/automne 2008 pour la mise en opération du site : Le MRNF considère la date ambitieuse si l'on considère les délais et les étapes restantes entourant les audiences publiques et la décision du MDDEP. À ces procédures, il faut ajouter la réalisation d'une évaluation marchande complète pour déterminer le prix de vente de même que la préparation et le dépôt des documents d'arpentage et de cadastre selon les instructions du Bureau de l'arpenteur général du Québec. Enfin, la préparation finale des documents notariés et la première « pelletée » de terre...
1. Négociations entre le promoteur et les bénéficiaires de CAAF : des précisions doivent être apportées au promoteur quant à la procédure. Nous nous engageons à vous fournir au courant de la semaine prochaine plus de détails à ce sujet.
1. Plan d'aménagement du site : Le promoteur n'a pas présenté au public l'ensemble du plan d'aménagement pour expliquer son concept. Il a illustré la zone d'enfouissement sur une acétate et sur une autre, les infrastructures situés à l'accueil. Ainsi, en lien avec nos commentaires soulevés au MDDEP lors de la vérification du document *question et réponses*, LDC Gestion et services environnementaux aurait avantage à préciser la présence du milieu humide (FEN – inscrit au plan d'aménagement) et de son impact sur l'aménagement du site. En fait, il s'agit de faire l'exercice par le promoteur de justifier la superficie demandée selon les équipements nécessaires à la réalisation du projet.

En ce qui a trait aux renseignements à fournir à la commission, nous vous transmettons ci-joint deux fichiers encadrant l'analyse des demandes sur les terres publiques. Aussi, une consultation des autochtones est prévue le plus rapidement possible et ce, en partenariat avec le MDDEP.

Enfin, au courant de la semaine prochaine, nous vous transmettrons plus d'informations concernant les titres miniers et nous vous informerons, tel que prévu, si d'autres projets similaires ont été réalisés sur les terres publiques dans d'autres régions.

Merci et bonne journée

*Patrick Autotte*

Technicien en gestion du territoire public

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Direction de l'énergie, des mines et du territoire public de l'Outaouais

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 7.340

Gatineau (Québec) J8X 4C2

2007-05-24